



Le Groupe
Jean Coutu
(PJC) inc.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 1^{er} mars 2014

29 avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES	3
RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	4
Nom, adresse et constitution	4
Liens intersociétés	4
RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	4
Historique de l'entreprise	4
Développement général au cours des trois derniers exercices	5
RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	7
Généralités	7
Réseau d'établissements	8
Activités de franchisage	9
Activités professionnelles et commerciales	10
Marketing et publicité	11
Achats et distribution	11
Prix de vente des médicaments	12
Immobilier	12
Systèmes d'information	12
Ressources humaines	12
Marques de commerce	13
Cycles	13
Concurrence et tendances	13
Responsabilité sociale	13
Facteurs de risque	14
RUBRIQUE 4. DIVIDENDES	14
Événement postérieur au 1 ^{er} mars 2014	14
RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL	15
Actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et actions catégorie « B »	15
Actions catégorie « C »	17
RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	18
Variation du cours et volume des opérations	18
RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	18
Administrateurs	18
Dirigeants	20
RUBRIQUE 8. LITIGES EN COURS	21
RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	21
RUBRIQUE 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	22
RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS	22
RUBRIQUE 12. INTÉRÊT DES EXPERTS	22
Nom des experts	22
Intérêt des experts	22
RUBRIQUE 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	22
Charte	22
Composition du comité d'audit	26
Compétences financières des membres du comité d'audit	26
Politique en matière d'approbation des services rendus par les auditeurs	27
Rémunération des auditeurs	28
RUBRIQUE 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	28

À moins que le contexte ne l'indique autrement, l'emploi dans la présente notice annuelle des termes « notre », « nos » et « nous », la « Société », « Groupe » et le « Groupe Jean Coutu » fait collectivement référence à Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, sauf exigence ou indication contraire, à ses filiales.

La notice annuelle qui suit porte sur l'exercice financier de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. terminé le 1^{er} mars 2014. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Cette notice annuelle contient des « déclarations prospectives » qui comportent des risques et des incertitudes et qui se fondent sur les attentes, les estimations, les projections et les hypothèses actuelles de la Société qui ont été faites par celle-ci en fonction de son expérience et de sa perception des tendances historiques. Toutes les déclarations qui ont trait à des attentes ou des projections concernant l'avenir, y compris des déclarations sur la stratégie de la Société en matière de croissance, les coûts, la performance financière ou les résultats financiers sont des déclarations prospectives. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques comprises dans cette notice annuelle, y compris les déclarations concernant les perspectives du secteur d'activités de la Société et les perspectives, les projets, la situation financière et la stratégie d'affaires de la Société, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Certaines déclarations prospectives peuvent être reconnues en raison de l'emploi de la marque du futur ou du conditionnel ou de certains termes comme « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « prévoir », « planifier », « croire » ou « continuer », ou de la forme négative de ces termes, ou des variations de ces termes ou d'une terminologie semblable. Bien que la Société soit d'avis que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives soient raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles s'avéreront exactes. Ces déclarations ne garantissent pas le rendement futur et comprennent un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Ces déclarations ne tiennent pas compte de l'effet possible d'éléments non récurrents ou de fusions, d'acquisitions, d'aliénations, de radiations d'actifs, ou d'autres opérations ou charges qui pourraient être annoncés ou qui pourraient avoir lieu après la date des présentes. Bien que la liste ci-dessous ne soit pas exhaustive, certains facteurs importants qui pourraient influencer sur la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la Société et pourraient faire en sorte que ses résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, sont des changements de législation ou de réglementation en ce qui a trait à la vente de médicaments d'ordonnance et à l'exercice de la pharmacie, des modifications aux lois et aux règlements ou à leur interprétation, le succès du modèle d'affaires de la Société, des modifications aux règlements sur les impôts et des prises de position comptables, les variations cycliques et saisonnières dans le secteur d'activités de la Société, l'intensité de la concurrence dans le secteur d'activités de la Société, la réputation des fournisseurs et des marques, des interruptions de travail, y compris d'éventuelles grèves et protestations de travailleurs, la capacité de la Société d'attirer et de retenir les pharmaciens, le bien-fondé des hypothèses de la direction et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces facteurs et d'autres pourraient faire en sorte que le rendement et les résultats financiers réels de la Société au cours de périodes futures diffèrent considérablement des estimations ou projections concernant son rendement ou ses résultats futurs exprimés, explicitement ou implicitement, dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de faciliter la compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société, en plus de présenter de l'information à propos des attentes et des plans de la direction pour l'avenir. Les investisseurs et les autres personnes sont donc avisés que ces déclarations peuvent ne pas être appropriées à d'autres fins et qu'ils ne devraient pas s'y fier indûment. Pour plus d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, veuillez également vous reporter aux documents publics de la Société disponibles à l'adresse www.sedar.com ou www.jeancoutu.com. D'autres détails et descriptions de ces facteurs et d'autres facteurs se retrouvent dans le rapport de gestion de la Société sous les sections intitulées « Principales estimations comptables », « Risques et incertitudes » et « Stratégies et perspectives » ainsi que dans la section « Facteurs de risques » de la présente notice annuelle. Les déclarations prospectives de la présente notice

annuelle reflètent les attentes de la Société en date de la présente et sont sujettes à changement après cette date. La Société rejette expressément toute obligation ou intention de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit par suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois applicables en matière de valeurs mobilières ne l'y obligent.

RUBRIQUE 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, adresse et constitution

La Société, dont le siège social est situé au 530, rue Bériault à Longueuil (Québec), a été constituée le 22 juin 1973, sous la dénomination sociale de Services Farmico inc., en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 24 janvier 1979, la Société a obtenu des lettres patentes supplémentaires en vue de modifier son capital-actions autorisé.

Le 27 janvier 1986, la Société s'est continuée sous la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par certificat de continuation. Elle est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 14 février 2011. À l'occasion de son premier appel public à l'épargne, les statuts de la Société ont été amendés par certificats de modification datés du 8 août 1986 et du 9 octobre 1986 afin de :

- modifier la dénomination sociale de la Société pour Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et, dans sa version anglaise, The Jean Coutu Group (PJC) Inc.;
- modifier la structure du capital-actions; et
- modifier la désignation des actions faisant l'objet du placement en actions à droit de vote subalterne catégorie « A ».

Le 4 mars 1992, le 29 septembre 2000 et le 25 septembre 2002, la Société a également modifié ses statuts afin de procéder, à chaque occasion, au fractionnement de ses actions sur la base de deux nouvelles actions pour chaque action émise et en circulation.

Liens intersociétés

Pro Doc ltée (« Pro Doc »), une société régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, est une filiale à part entière de la Société.

Au 1^{er} mars 2014, l'actif total, le chiffre d'affaires et les autres produits des autres filiales détenues par la Société ne représentaient respectivement pas plus de 20 % de l'actif consolidé, du chiffre d'affaires consolidé et des autres produits consolidés de la Société.

RUBRIQUE 2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique de l'entreprise

Le Groupe Jean Coutu figure parmi les plus importantes entreprises québécoises évoluant dans la distribution et la vente au détail de produits pharmaceutiques et de produits de santé, d'hygiène et de beauté ainsi que de produits divers.

Les origines de la Société remontent à 1969, date d'ouverture d'un premier établissement par l'actuel président du conseil d'administration et cofondateur de la Société, monsieur Jean Coutu. Ce dernier conçut, pour le secteur de la vente au détail de produits pharmaceutiques et de produits de santé, d'hygiène et de beauté, une formule innovatrice basée sur la vente à escompte d'une vaste gamme de produits, la qualité du service et des heures d'ouverture prolongées. Quatre ans plus tard, en 1973, la Société instaura le système actuel de franchisage et organisa ses fonctions de grossiste-distributeur en acquérant un premier entrepôt.

La formule « Jean Coutu » connut un succès rapide chez les consommateurs, ce qui permit au réseau d'atteindre, en moins de dix ans, une part dominante du marché québécois. En 1982 et 1983, le réseau, qui comptait alors une soixantaine d'établissements au Québec, s'implanta au Nouveau-Brunswick, puis en Ontario.

En 1987, le Groupe Jean Coutu s'est établi dans le nord-est des États-Unis. Au mois d'octobre 1994, alors que le réseau américain comptait 22 pharmacies corporatives, la Société a procédé à l'acquisition de 221 pharmacies Brooks Drug Store situées en Nouvelle-Angleterre. En janvier 2002, une autre acquisition d'envergure a permis d'ajouter 80 pharmacies au réseau américain.

En juillet 2004, la Société s'est portée acquéreur de 1 549 pharmacies Eckerd et de diverses installations situées dans treize états américains.

En novembre 2005, la Société a inauguré un nouveau centre de distribution à Hawkesbury en Ontario.

Le 4 juin 2007, la Société finalisait une entente avec Rite Aid relativement à la vente de son réseau américain d'environ 1 854 pharmacies Brooks Eckerd ainsi que de ses six centres de distribution, principalement situés dans les états de la côte est et du centre du littoral de l'Atlantique. Dans le cadre de la transaction, le Groupe Jean Coutu a reçu de Rite Aid une contrepartie en espèces de 2,3 milliards de dollars US, sous réserve de l'ajustement du fonds de roulement, ainsi que 250 millions d'actions ordinaires de Rite Aid lui assurant, alors, une participation d'environ 32 % ainsi que des droits de vote d'environ 30 % dans Rite Aid. La Société ne détient plus d'actions de Rite Aid depuis le 18 juillet 2013.

Le Groupe Jean Coutu annonçait, le 20 décembre 2007, l'acquisition de Pro Doc, un fabricant québécois de médicaments génériques situé à Laval (Québec). À la suite de cette transaction, Pro Doc est devenue une filiale à part entière de la Société.

Développement général au cours des trois derniers exercices

Pour la période de douze mois terminée le 3 mars 2012

Au cours de l'exercice 2012, la Société a procédé à l'ouverture de 11 nouveaux établissements, à la relocalisation de 9 établissements et à la fermeture d'un établissement. Par ailleurs, 28 établissements franchisés ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

Au 3 mars 2012, le Groupe comptait 399 établissements franchisés, opérant sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé Beauté, PJC Jean Coutu Santé et PJC Clinique, tous situés au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Le 2 mai 2011, la Société a annoncé son intention de racheter jusqu'à 10 400 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » au cours de la période de douze mois débutant le 4 mai 2011, soit environ 10 % des actions de cette catégorie détenues par le public à cette date. Le rachat des 10 400 000 actions a été effectué en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen pondéré de 11,93 \$ par action pour un montant total de 124,1 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 55,5 millions de dollars. Ces actions ont toutes été annulées.

Au cours du trimestre terminé le 27 août 2011, la Société a procédé à la vente de 17 574 100 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 22 millions de dollars.

Le 10 novembre 2011, la Société s'est engagée dans une facilité de crédit renouvelable non garantie, échéant le 10 novembre 2016, d'un montant de 500 millions de dollars. Au cours des exercices 2013 et 2014, la Société a exercé l'option prévue à la convention de crédit lui permettant de prolonger la durée de la facilité de crédit jusqu'en 2018.

Pour la période de douze mois terminée le 2 mars 2013

Au cours de l'exercice 2013, la Société a procédé à l'ouverture de 10 nouveaux établissements, à la relocalisation de 6 établissements et à la fermeture de 2 établissements. Par ailleurs, 12 établissements franchisés ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

Au 2 mars 2013, le Groupe comptait 407 établissements franchisés, opérant sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé Beauté, PJC Jean Coutu Santé et PJC Clinique, tous situés au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Le 3 mai 2012, la Société a annoncé son intention de racheter jusqu'à 9 398 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » au cours de la période de douze mois débutant le 7 mai 2012, soit environ 10 % des actions de cette catégorie détenues par le public à cette date. Le rachat de 5 436 400 actions a été effectué en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen pondéré de 15,02 \$ par action pour un montant total de 81,7 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 29,1 millions de dollars. Ces actions ont toutes été annulées.

Au cours du trimestre terminé le 2 juin 2012, la Société a procédé à la vente de 56 000 000 d'actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 82,8 millions de dollars.

Le 15 novembre 2012, le Groupe annonçait la refonte complète de son site Internet afin d'offrir une information toujours plus complète et adaptée aux besoins de sa clientèle et d'optimiser sa présence en ligne. Le Groupe a également ajouté un volet transactionnel avec une boutique en ligne et a intégré les réseaux sociaux.

Finalement, le 30 novembre 2012, le Groupe annonçait l'acquisition d'une participation de 50 % dans Le Groupe Médicus inc., une entreprise spécialisée dans l'appareillage orthopédique et les produits du domaine de la réhabilitation complétant le service d'intervention multidisciplinaire.

Pour la période de douze mois terminée le 1^{er} mars 2014

Au cours de l'exercice 2014, la Société a procédé à l'ouverture de 8 nouveaux établissements, à la relocalisation de 6 établissements et à la fermeture de 2 établissements. Par ailleurs, 14 établissements franchisés ont subi des rénovations majeures ou ont été agrandis.

Au 1^{er} mars 2014, le Groupe comptait 413 établissements franchisés, opérant sous les bannières PJC Jean Coutu, PJC Jean Coutu Santé Beauté, PJC Jean Coutu Santé et PJC Clinique, tous situés au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} mai 2013, la Société a annoncé son intention de racheter jusqu'à 8 917 000 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » au cours de la période de douze mois débutant le 7 mai 2013, soit environ 10 % des actions de cette catégorie détenues par le public à cette date. Le rachat de 4 019 000 actions a été effectué en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen pondéré de 17,17 \$ par action pour un montant total de 69 millions de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 21,3 millions de dollars. Ces actions ont toutes été annulées.

En vertu du programme annoncé le 1^{er} mai 2012, le rachat de 74 300 actions a été effectué en cours d'exercice par l'entremise des mécanismes de la Bourse de Toronto et conformément aux exigences de cette dernière. Les actions ainsi rachetées l'ont été au prix moyen pondéré de 16,93 \$ par action pour un montant total de 1,3 million de dollars. La valeur comptable de ces actions était de 0,4 million de dollars. Ces actions ont toutes été annulées.

Le 29 mai 2013, la Société a communiqué son intention d'investir 190 millions de dollars pour le transfert de ses activités de Longueuil à Varennes.

Le 8 octobre 2013, la Société a annoncé une distribution en espèces par le biais du versement, le 2 décembre 2013, d'un dividende spécial de 0,50 \$ par action et d'un rachat d'un nombre maximum de 22 000 000 d'actions catégorie « A ». L'offre de rachat a été réalisée le 20 novembre 2013 et ce, pour le nombre maximum d'actions envisagé. Parmi les actions faisant l'objet du rachat, près de 18 154 500 ont été rachetées à la Fondation Marcelle et Jean Coutu, fiducie contrôlée par monsieur Jean Coutu et sa famille qui est consacrée à des buts philanthropiques.

Au cours du quatrième trimestre, la Société a acquis sans contrepartie une déduction fiscale pour donation à un organisme de bienfaisance de 199,2 millions de dollars d'une société contrôlée par monsieur Jean Coutu.

Finalement, au cours de l'exercice, la Société a procédé à la vente de 178 401 162 actions ordinaires de Rite Aid moyennant une considération totale de 477,9 millions de dollars. À la suite de la vente de ces actions, la Société ne détient plus d'actions de Rite Aid.

RUBRIQUE 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les activités de la Société se répartissent en deux secteurs d'exploitation, soit le franchisage et les médicaments génériques.

Franchisage. Le Groupe Jean Coutu exerce ses activités de franchisage au sein de l'industrie canadienne de la pharmacie de détail, essentiellement dans l'est du Canada. Les prochaines sections de la présente Rubrique 3 décrivent principalement ces activités.

Dans le cadre de ses activités, la Société agit à titre de franchiseur de ses bannières, exploite deux centres de distribution et coordonne plusieurs autres services aux 413 établissements franchisés qu'elle comptait au 1^{er} mars 2014. Il s'agit notamment de services d'achats centralisés, de distribution, de commercialisation, de formation, de ressources humaines, de gestion, de consultation opérationnelle, de systèmes d'information et d'un programme de marques privées de la Société.

Pro Doc. Avec un portfolio d'environ 150 molécules génériques et 325 produits différents, Pro Doc a comme mission de desservir en médicaments les grossistes, dont le Groupe Jean Coutu, ainsi que les pharmaciens du Québec.

Un médicament générique est l'équivalent d'un médicament innovateur. Chaque molécule générique contient les mêmes ingrédients actifs que la molécule originale, soit les substances chimiques qui agissent sur l'organisme et qui procurent l'effet désiré. Tous les médicaments génériques sont évalués par Santé Canada en matière d'innocuité, d'efficacité et de qualité et doivent être approuvés avant d'être mis sur le marché.

Pro Doc est responsable du respect des normes de fabrication et de l'obtention des approbations requises lorsqu'elle commercialise un produit générique. Dans le cadre de ses opérations, elle met donc en place toutes les procédures et les mesures requises en matière de contrôle de la qualité de ses produits. Elle conclut aussi des ententes à long terme avec ses principaux fournisseurs de molécules génériques afin d'assurer la qualité de son approvisionnement. Ces ententes visent aussi la gestion des licences qui lui permettent de distribuer et de vendre ses produits et d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à ses opérations.

Les médicaments génériques fabriqués par Pro Doc sont presque exclusivement vendus au Québec auprès des grossistes, tel que le Groupe Jean Coutu, et des pharmaciens sous sa marque de commerce « Pro Doc ».

Généralités

Le Groupe Jean Coutu constitue la deuxième plus importante chaîne de pharmacies au Canada et la première au Québec. La dénomination « Jean Coutu » est une marque reconnue partout au Québec. D'ailleurs, depuis

plusieurs années, la Société fait partie des entreprises les plus admirées du Québec selon une enquête menée annuellement par la firme Léger Marketing.

Les opérations du Groupe Jean Coutu sont basées sur le modèle d'établissements franchisés. En vertu du droit applicable au Québec, seuls les pharmaciens peuvent être propriétaires de pharmacies. Les franchisés PJC sont propriétaires de leur établissement et en assument la gestion, en plus de veiller au merchandising et au financement de leurs inventaires. Le Groupe Jean Coutu tire ses revenus de redevances, calculées en pourcentage des ventes des établissements, de la vente de produits aux franchisés, dont plusieurs sont livrés depuis ses centres de distribution, ainsi que de services rendus à ceux-ci. Ses actifs immobiliers, qui comprennent notamment de nombreux emplacements de choix pour les établissements franchisés PJC, génèrent également d'importants revenus. Le Groupe Jean Coutu est propriétaire ou détient les droits sur le bail de presque tous les établissements franchisés PJC.

Au cours de l'exercice 2014, le réseau de pharmaciens franchisés PJC a rempli plus de 86 millions d'ordonnances, soit une moyenne d'environ 210 400 ordonnances par pharmacie franchisée. Au cours de la même période, les médicaments d'ordonnance ont représenté environ 63 % des ventes et les produits de la section commerciale des établissements franchisés PJC, y compris les médicaments en vente libre, environ 37 % des ventes.

Réseau d'établissements

La surface idéale des établissements franchisés PJC Jean Coutu est de 12 000 à 14 000 pieds carrés, mais la Société conçoit, notamment pour ses autres bannières, des établissements de différentes dimensions, adaptés à la localité où ils se situent. Les établissements franchisés PJC sont, règle générale, des établissements indépendants situés sur des coins de rue ou dans des centres commerciaux linéaires, dans des zones à fort achalandage. Environ 40 % des établissements franchisés PJC sont situés dans des immeubles abritant des cliniques médicales ou adjacents à celles-ci.

Les franchisés portant la bannière PJC Jean Coutu offrent généralement plus de 20 000 produits dans la section commerciale, y compris près de 3 000 produits de marques privées et de marques exclusives.

Le tableau suivant représente la répartition géographique des établissements franchisés PJC.

Province	Nombre d'établissements au 1 ^{er} mars 2014
Nouveau-Brunswick	23
Ontario	9
Québec	381
Nombre total d'établissements	413

Le tableau suivant donne un aperçu des ouvertures, des ajouts et des fermetures d'établissements franchisés PJC depuis le début de l'exercice 2010.

	Pour les exercices terminés en				
	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'établissements au début de la période	353	370	389	399	407
Ajouts d'établissements ¹	7	12	6	4	3
Nouveaux établissements ²	10	9	5	6	5
Établissements fermés ou vendus	-	2	1	2	2
Nombre d'établissements à la fin de la période	370	389	399	407	413

¹ On entend par « ajouts d'établissements » les établissements qui ont été acquis par un franchisé, qui se sont ainsi ajoutés au réseau des établissements franchisés PJC et dont toutes les activités existantes sont demeurées au même emplacement.

² On entend par « nouveaux établissements » les établissements qui ont été ouverts sans achat ou transfert d'ordonnances d'autres emplacements.

Activités de franchisage

Au Québec, seuls les pharmaciens sont autorisés à être propriétaires d'une pharmacie. Ailleurs au Canada, bien que les lois varient d'une province à l'autre, seuls les pharmaciens sont autorisés à poser des actes pharmaceutiques dans une pharmacie. Par conséquent, le Groupe Jean Coutu maintient une relation de franchiseur-franchisé avec des pharmaciens pour l'ensemble des établissements de son réseau. La convention de franchise accorde aux pharmaciens franchisés PJC le droit d'exploiter un établissement sous l'une ou l'autre des bannières du Groupe Jean Coutu en contrepartie de redevances de franchise et d'autres frais.

Convention de franchise. En vertu de la convention de franchise, les franchisés PJC doivent payer à la Société une redevance de franchise correspondant à environ 4 % à 5 % des ventes assujetties des établissements franchisés. Lorsque requis, des frais supplémentaires sont facturés pour, entre autres, les services de comptabilité. Les franchisés du Groupe Jean Coutu doivent s'approvisionner auprès des centres de distribution du Groupe Jean Coutu qui les fournissent dans une proportion de 94 % de la valeur des produits stockés, y compris les médicaments d'ordonnance.

Les franchisés s'engagent à se conformer à des normes qui, selon la Société, contribuent à faire en sorte que leurs établissements franchisés constituent une valeur sûre pour leurs clients et offrent des commodités telles que des heures d'ouverture en soirée, et ce, sept jours par semaine. En vertu de la convention de franchise, le Groupe Jean Coutu fournit à ses franchisés une multitude de services, dont des services centralisés d'achat, de distribution, de marketing, de formation, de ressources humaines, de gestion, de conseils en exploitation, de systèmes d'information, de soutien professionnel de même qu'un programme de marques privées. Les franchisés paient également des frais supplémentaires pour des services additionnels de ressources humaines et de technologies de l'information. Ils sont de plus tenus de participer à toutes les campagnes de publicité du Groupe Jean Coutu et profitent ainsi de l'appui d'une équipe de gestion disposant d'importantes ressources et d'une expertise dans ce secteur d'activités.

La durée initiale d'une convention de franchise typique est de cinq ans avec options de renouvellement. Le Groupe compte 442 franchisés, dont certains détiennent des franchises pour plusieurs établissements. Parmi les franchisés actuels, plusieurs font partie du réseau d'établissements franchisés PJC depuis plus de dix ans.

Processus de sélection des franchisés. Les franchisés potentiels sont soumis à un examen rigoureux avant d'être invités à faire partie du réseau de franchisés PJC. Tous les franchisés éventuels doivent être des pharmaciens en règle de la province où l'établissement sera situé. Le Groupe choisit les franchisés en fonction de plusieurs

facteurs, notamment l'expérience du candidat en affaires et dans le domaine pharmaceutique, le style de gestion, l'expérience en service à la clientèle et l'engagement envers la stratégie d'affaires du réseau d'établissements PJC. Le pharmacien propriétaire est également invité à suivre plus de 150 heures de formation portant sur plusieurs aspects importants de l'exploitation d'un établissement commercial et sur la propriété et l'exploitation d'une entreprise en général, afin que chaque nouveau franchisé choisi soit bien préparé à exploiter un établissement PJC. Actuellement, plusieurs candidats ont complété avec succès le processus de sélection et attendent qu'une franchise devienne disponible.

Activités professionnelles et commerciales

Section pharmaceutique. La Société considère qu'il est impératif que les pharmaciens franchisés PJC fournissent à leurs clients des services et conseils éclairés de haute qualité. L'un des aspects de la stratégie de la Société consiste à ce que les pharmaciens franchisés PJC fassent partie intégrante du processus de décision en matière de santé de leurs patients. Le Groupe a donc développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur : la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, l'examen du déroulement des opérations et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. La Société estime que son système de transitique et de gestion d'ordonnances est crucial quant à l'atteinte de son objectif d'aider les pharmaciens franchisés PJC à fournir à leurs patients des services professionnels de pharmacie et des soins de haute qualité. Le Groupe estime que ses efforts pour améliorer de façon continue les services pharmaceutiques offerts par les pharmacies franchisées PJC contribuent à la fidélisation de sa clientèle et à l'accroissement de l'achalandage des établissements franchisés de son réseau.

En tout temps pendant les heures d'ouverture, les pharmacies franchisées PJC offrent les services de pharmaciens et de techniciens de laboratoire dont le nombre est déterminé en fonction des besoins opérationnels de chacune d'entre elles. Chaque pharmacie franchisée PJC possède une gamme complète de médicaments d'ordonnance d'origine et génériques.

Par le biais de l'Académie Jean Coutu, la Société contribue à ce que les pharmaciens PJC demeurent à l'affût des derniers développements en pharmacologie. Ainsi, l'Académie Jean Coutu offre aux pharmaciens PJC plusieurs programmes de formation permanente, notamment, l'éducation permanente au moyen de cours par correspondance et de colloques ainsi que des publications périodiques mettant à jour les tendances actuelles du marché et du secteur d'activités.

La Société a également développé un programme de formation à l'interne pour les techniciens de laboratoire PJC, laquelle, selon le Groupe, constitue une innovation au sein de son secteur d'activités.

Section commerciale. Les établissements franchisés PJC proposent une vaste gamme de produits dans la section commerciale, soit : des médicaments en vente libre, des produits de soins personnels, des produits de marques privées, des produits de photographie, de même que des produits saisonniers et promotionnels, conçus pour bien répondre aux besoins et à la demande de la clientèle locale en terme de commodité et de qualité. Les établissements franchisés PJC offrent également un vaste choix de produits de beauté, de cosmétiques et de parfums de qualité supérieure.

Produits de marques privées et marques exclusives. Les établissements franchisés PJC offrent près de 3 000 produits de marques privées et de marques exclusives. Parmi les produits de marques privées figurent : la gamme de produits de beauté et de cosmétiques *Personnelle*, des médicaments en vente libre et des produits de soins personnels. La Société détient les droits exclusifs de vente au Canada de la gamme française de produits cosmétiques *Jean d'Estrées Paris* et de la gamme italienne de colorants capillaires *Solfine*. La Société croit que la variété et la qualité des produits offerts par les établissements franchisés PJC procurent aux franchisés PJC un avantage concurrentiel sur les autres pharmacies canadiennes, les magasins grandes surfaces et les détaillants

alimentaires. Le Groupe prévoit continuer à promouvoir et à étendre la marchandise de marques privées et de marques exclusives dans les établissements franchisés PJC afin d'augmenter les ventes de ces produits.

Marketing et publicité

La Société développe des programmes centralisés de marketing et de publicité à l'intention du réseau d'établissements franchisés PJC. Le Groupe est persuadé que la force d'un nom et d'une marque reconnus, l'appui expérimenté et professionnel en marketing du personnel de la Société et les coûts de publicité peu élevés découlant de l'envergure des activités du Groupe sont très profitables aux franchisés PJC. La Société consulte régulièrement les franchisés sur le choix des produits offerts en vente et tient annuellement cinq expositions d'achats, dont l'une est consacrée exclusivement aux produits cosmétiques.

La circulaire publicitaire PJC et le site Internet représentent les principaux véhicules promotionnels du Groupe, bien que la Société ait régulièrement recours à d'autres moyens de promotion, tels que la radio, la télévision et les journaux locaux. Les circulaires visent à accroître les ventes de produits de la section commerciale, à répondre aux besoins et à la demande à l'échelle locale et à mettre en évidence le nom et la marque Jean Coutu, la qualité des services des pharmaciens franchisés PJC, des établissements PJC et l'engagement du Groupe envers le service à la clientèle. Les services offerts par le biais du site Internet de la Société tels que : le renouvellement des prescriptions, le développement de photos et l'annonce des diverses promotions en cours sont le prolongement de l'expérience en succursale.

Le Programme de récompense AIR MILES est le plus important programme de fidélité par coalition au Canada avec plus de dix millions de foyers actifs, représentant environ les deux tiers de tous les ménages canadiens. Le programme est supporté par l'ensemble des établissements du réseau Jean Coutu.

En plus de nous permettre d'attirer la clientèle et de la fidéliser par le biais d'offensives promotionnelles, le programme de récompense AIR MILES est une source d'informations sur les clients et leurs habitudes d'achat. L'information recueillie nous permet notamment d'ajuster les concepts de magasin et de mieux évaluer le merchandising et les opportunités commerciales.

Au cours des prochaines années, le Groupe continuera à maximiser le potentiel du programme AIR MILES pour saisir les opportunités d'affaires liées à chacun des axes stratégiques de l'entreprise.

Achats et distribution

En qualité de distributeur auprès des établissements franchisés PJC, la Société achète des médicaments d'origine et génériques auprès de plusieurs fabricants. Le Groupe est conscient que plusieurs sources d'approvisionnement concurrentes sont facilement accessibles pour la presque totalité des médicaments d'ordonnance et des produits de la section commerciale fournis aux établissements franchisés PJC et, par conséquent, est d'avis que la perte de l'un des fournisseurs n'aurait pas d'effet important pour la Société. Le plus important fournisseur pour l'exercice terminé le 1^{er} mars 2014 a été Pfizer, fournisseur de 6,01 % de la valeur, en dollars, du volume d'approvisionnement du Groupe.

Un entrepôt de données est utilisé afin de suivre et d'analyser les tendances de ventes dans les établissements franchisés PJC. Cet outil permet à la Société d'optimiser les niveaux d'inventaires et l'éventail des produits offerts et d'aider ses franchisés à prendre des décisions d'achat. Les marchandises des établissements franchisés PJC sont achetées aux centres de distribution du Groupe et distribuées par ses propres camions, ou par ceux de tiers, à partir des centres de distribution situés à Longueuil (Québec) ou à Hawkesbury (Ontario), et ce, dans une proportion de 94 %. Le reste de la marchandise des établissements franchisés PJC est acheté par les franchisés PJC directement auprès d'autres fournisseurs.

Prix de vente des médicaments

Les prix de vente des médicaments et les tarifs de certaines activités exercées par la Société à titre de distributeur de médicaments sont règlementés. Pour plus de renseignements à ce sujet, voir la rubrique « Résultats trimestriels » de notre rapport de gestion 2014, laquelle est intégrée à la présente notice annuelle par renvoi. Le rapport de gestion 2014 de la Société est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Immobilier

Au 1^{er} mars 2014, la Société était propriétaire de 177 immeubles, comprenant des centres commerciaux linéaires, des édifices professionnels et des immeubles indépendants dont la plupart abritent des établissements franchisés PJC. De plus, la Société était propriétaire de cinq terrains pour développement futur. La Société estime que les établissements franchisés PJC attirent des locataires de grande qualité dans ses immeubles en raison de l'achalandage constant que suscitent les établissements franchisés PJC. La Société est propriétaire de 136 emplacements qu'elle loue à ses franchisés. Presque tous ces baux contiennent des options de renouvellement de deux périodes de cinq ans et stipulent des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. En outre, 272 établissements sont sous-loués à d'autres franchisés du Groupe Jean Coutu. Les baux conclus par la Société avec les locateurs pour les emplacements sous-loués à ses franchisés stipulent, règle générale, une durée initiale de dix ans, deux à quatre options de renouvellement de cinq années chacune et prévoient des augmentations de loyer en fonction de la juste valeur marchande. La Société estime que ses actifs immobiliers lui permettent de s'assurer que des emplacements de choix demeurent sous l'une ou l'autre des bannières du Groupe Jean Coutu.

Systèmes d'information

Les activités de distribution de la Société ainsi que les activités des établissements franchisés PJC sont appuyées par divers systèmes d'information, dont la gestion commerciale des points de vente (POS) qui permet une analyse approfondie des stocks et des ventes de façon à rehausser l'efficacité des activités de la Société et celle des franchisés PJC. Les données générées par les systèmes d'information permettent d'améliorer de façon continue les activités d'achat auprès des fournisseurs de la Société. La Société communique régulièrement avec les franchisés PJC afin de personnaliser le linéaire de présentation en fonction des préférences de la clientèle en vue d'accroître les volumes de vente et les marges brutes. Centre d'information Rx Itée (une filiale à part entière de la Société) est chargée du développement, de l'installation, du soutien et de la gestion des systèmes d'information du réseau d'établissements PJC, ainsi que des centres de distribution de la Société.

Centre d'information Rx Itée a, en outre, développé un système de transitique et de gestion d'ordonnances exclusif utilisé par la quasi-totalité des pharmacies franchisées PJC. Ce système est conçu pour permettre une gestion efficace du flux des opérations dans le but d'optimiser les services pharmaceutiques en mettant l'accent sur : la préparation rapide des ordonnances, la vérification du contrôle de la qualité, la réduction des erreurs dans la préparation des ordonnances, la réduction des possibilités d'interaction de médicaments néfastes, l'examen des données de transitique, la documentation et le suivi du dossier patient et la maximisation de la disponibilité des médicaments d'ordonnance à forte demande. Le système permet également aux patients qui en font la demande d'utiliser toute pharmacie franchisée PJC située à l'intérieur d'une même province pour renouveler leurs ordonnances (à l'exception de l'Ontario), ainsi que d'accéder via le site web de la Société à leur dossier santé qui comprend, entre autres, la liste de leurs ordonnances.

Ressources humaines

Au 1^{er} mars 2014, le Groupe Jean Coutu et ses filiales regroupaient 1 105 employés (dont 47 étaient employés par la filiale Pro Doc).

Au 1^{er} mars 2014, un groupe de 438 employés de la Société était syndiqué. Il s'agit d'employés du centre de distribution du Groupe Jean Coutu situé à Longueuil, lesquels sont membres du Syndicat des travailleuses et

travailleurs de PJC entrepôt-CSN. La convention collective actuelle, signée en décembre 2011, prendra fin le 31 décembre 2019.

Au 1^{er} mars 2014, les établissements franchisés employaient au total 19 841 personnes. Un établissement franchisé syndiqué employait 73 de ces personnes.

Marques de commerce

Le Groupe Jean Coutu est propriétaire de nombreuses marques de commerce utilisées dans le cadre de l'exploitation de ses activités, dont notamment : « *Personnelle* », « *PJC* », « *Jean Coutu* », « *Jean Coutu Santé Beauté* », « *Jean Coutu Santé* », « *Notre passion... votre beauté* », « *PJC Délices* » et « *PJC Éco Nature* ».

Cycles

Les conditions climatiques ont un effet sur la santé de la population et, par le fait même, sur les ventes des établissements franchisés PJC. Par exemple, la Société vend plus de médicaments contre le rhume et la grippe en hiver alors qu'en été, les médicaments contre les allergies et les produits solaires sont en plus grande demande. Les ventes des établissements franchisés PJC sont influencées par les événements spéciaux tels que les fêtes de Noël, Pâques, l'Halloween, la Saint-Valentin, la fête des Mères, la fête des Pères et la rentrée scolaire. La période de ventes la plus importante est généralement au 4^e trimestre de l'exercice financier, laquelle inclut les ventes de Noël.

Concurrence et tendances

De façon générale, la Société croit que le consommateur accorde une plus grande priorité à la prévention, au bien-être général, au diagnostic précoce des troubles médicaux et à l'achat de produits d'autogestion de la santé, tels que les vitamines, les analgésiques, les herbes médicinales, les produits pour cesser de fumer et les produits de mode de vie. Ceci devrait continuer d'avoir une incidence positive sur les ventes de médicaments d'ordonnance, de médicaments en vente libre, de suppléments nutritifs et d'autres marchandises en pharmacie.

Les établissements du réseau PJC font concurrence à des entreprises locales, régionales et nationales, comprenant des pharmacies indépendantes, des supermarchés, des magasins à grandes surfaces, des quincailleries, des magasins à escomptes et d'autres chaînes, groupements et bannières de pharmacies. La principale concurrence provient de chaînes de pharmacies nationales, mais se fait également de plus en plus sentir de la part de supermarchés et de magasins à grandes surfaces, lesquels ont élargi leur offre de produits afin d'inclure des produits et services pharmaceutiques. Voir la rubrique « Risques et incertitudes – Concurrence » de notre rapport de gestion 2014, laquelle est intégrée à la présente notice annuelle par renvoi. Le rapport de gestion 2014 de la Société est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

Les chaînes de pharmacies demeurent le principal réseau de ventes de médicaments d'ordonnance et ont augmenté leur part de ventes sur ordonnance aux dépens des pharmacies indépendantes, lesquelles ont de la difficulté à concurrencer les chaînes de pharmacies au niveau des prix des produits de la section commerciale. Un autre facteur important de la compétitivité des chaînes de pharmacies est la commodité de leurs emplacements.

Responsabilité sociale

Depuis plusieurs années, la Société pose des gestes concrets afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités qu'elle dessert ainsi que de ses franchisés, partenaires et employés. La Société appuie notamment des organismes œuvrant dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Elle apporte également son soutien à des organismes dont la mission est d'assurer le mieux-être de la population.

Par ailleurs, la Société tend toujours à mettre en place des procédures lui permettant d'offrir une gamme de produits qui se conforment à toute législation applicable au Canada de même qu'à de hauts standards en matière de qualité. Ces standards touchent le choix des produits que la Société offre à ses franchisés, mais aussi leur fabrication et leur sécurité.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique environnementale. Le contenu de cette politique est revu périodiquement par le Comité de régie d'entreprise et de nomination de la Société. Le texte de cette politique est disponible sur le site Internet de la Société à www.jeancoutu.com.

Parmi les initiatives environnementales adoptées par la Société, on retrouve notamment la mise en marché de sacs recyclables, l'instauration d'un programme de récupération de médicaments périmés et l'introduction d'une gamme exclusive de produits verts sous les marques PJC Éco Nature et Personnelle Éco Nature. Par ailleurs, toutes les circulaires du réseau Jean Coutu sont imprimées sur du papier 100 % recyclé et un important programme de récupération et de recyclage de papier a été mis en place à travers tout le réseau. Finalement, les camions de la flotte de la Société et celles des transporteurs avec lesquels elle fait affaire sont dotés de dispositifs veillant à réduire la consommation d'énergie.

Au cours de l'exercice 2012, la Société a obtenu une Attestation de performance dans le cadre du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! mis en place par la société d'État Recyc-Québec. La Société incite ses pharmaciens propriétaires à participer à ce programme, lequel vise à reconnaître les établissements ayant atteint de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles.

La Société estime que les exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement n'ont pas, et n'auront pas, à sa connaissance, d'incidence importante sur les dépenses en capital, les bénéfices ou la compétitivité de la Société dans le cadre normal de ses activités d'exploitation.

Facteurs de risque

La rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion 2014 de la Société est intégrée aux présentes par renvoi, et sera éventuellement complétée par la rubrique « Risques et incertitudes » des rapports intermédiaires aux actionnaires au besoin. Le rapport de gestion 2014 de la Société est disponible sur SEDAR à www.sedar.com.

RUBRIQUE 4. DIVIDENDES

Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes en espèce déclarés et versés par la Société à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et catégorie « B » au cours des trois derniers exercices.

Exercices se terminant les 3 mars 2012, 2 mars 2013 et 1 ^{er} mars 2014 (\$ par action)	
2014	0,84 ⁽¹⁾
2013	0,28
2012	0,24

(1) Inclut le dividende spécial de 0,50 \$ versé le 2 décembre 2013.

Pour le prochain exercice, le Groupe Jean Coutu entend maintenir sa politique de dividendes, laquelle prévoit le paiement aux actionnaires de quatre dividendes trimestriels déterminés en fonction des prévisions financières pour l'exercice en cours.

La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront à être examinés par le conseil d'administration de la Société en fonction du bénéfice de la Société, de ses besoins financiers et de tout autre élément ayant cours lors de ces examens.

Événement postérieur au 1^{er} mars 2014

Le 29 avril 2014, le conseil d'administration du Groupe Jean Coutu a déclaré un dividende trimestriel de 0,10 \$ par action à droit de vote subalterne catégorie « A » et action catégorie « B », soit une augmentation de 17.6 % par

rapport au trimestre précédent. Ce dividende sera versé le 30 mai 2014 à tous les actionnaires inscrits aux registres de la Société en date du 16 mai 2014.

RUBRIQUE 5. STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions catégorie « B », sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions catégorie « C », sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries.

Au 1^{er} mars 2014, 85 232 411 actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et 104 000 000 actions catégorie « B » étaient émises comme entièrement libérées. Aucune action catégorie « C » n'est actuellement émise et en circulation.

Au 1^{er} mars 2014, les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » représentaient 7,57 % du total des droits de vote rattachés à toutes les actions émises et en circulation de la Société.

Le texte suivant résume les dispositions importantes se rapportant aux diverses catégories d'actions du capital-actions autorisé de la Société et est assujéti au texte intégral des droits, privilèges, conditions et restrictions rattaché auxdites actions.

Actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et actions catégorie « B »

Droits de vote

Chaque action à droit de vote subalterne catégorie « A » confère à son détenteur le droit à un vote et chaque action catégorie « B » à dix votes.

Changement des droits de vote afférents aux actions catégorie « B »

Dans le cas où la « Famille Coutu » cesserait d'être véritable propriétaire, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions représentant plus de 50 % des droits de vote afférents aux actions en circulation de toutes les catégories, les actions catégorie « B » cesseront dès lors de comporter dix votes par action et comporteront, à compter de cette date, un seul vote par action.

« Famille Coutu » signifie Jean Coutu et ses descendants, nés ou à naître, ou l'un d'entre eux, de même que toute personne morale contrôlée par l'un ou plusieurs d'entre eux.

Émission d'actions catégorie « B »

Tant que des actions catégorie « B » sont en circulation, la Société ne peut, en aucun temps, à moins que les porteurs de ces actions n'aient donné leur consentement dans le cadre d'une résolution extraordinaire, émettre des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à moins qu'au moment de l'émission et de la manière déterminée par le conseil d'administration, la Société n'offre aux porteurs d'actions catégorie « B » le droit de souscrire, au prorata du nombre d'actions catégorie « B » qu'ils détiennent, à un nombre global d'actions catégorie « B » de sorte que, si les porteurs d'actions catégorie « B » décidaient de souscrire à la totalité des actions catégorie « B » auxquelles ils auraient droit de souscrire à ce moment, le pourcentage de droits de vote afférent aux actions catégorie « B » émises et en circulation immédiatement après cette souscription par rapport à l'ensemble des droits de vote afférents à toutes les actions émises et en circulation immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » serait le même immédiatement après l'émission des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » qu'immédiatement avant cette émission.

Dividendes

Les détenteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et d'actions catégorie « B » ont droit à tout dividende déclaré par la Société au taux déterminé par les administrateurs. Aucun dividende ne pourra être déclaré et payé sur les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » à moins qu'un dividende d'un montant égal par action ne soit simultanément déclaré et payé sur les actions catégorie « B ».

Privilège d'échange dans le cas d'une offre

Si une offre (tel que défini ci-dessous) devait être présentée aux porteurs d'actions catégorie « B » sans l'être en même temps selon les mêmes modalités aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », chaque action à droit de vote subalterne catégorie « A » deviendrait alors échangeable, au gré du détenteur, en une action catégorie « B », afin de lui permettre d'accepter l'offre, sous réserve toutefois de l'acceptation de l'offre par les porteurs d'actions catégorie « B » détenant, à une date donnée, plus de 50 % des droits de vote, toutes catégories d'actions votantes confondues.

« Offre », au sens des statuts de modification, s'entend d'une offre publique d'achat, d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique de rachat (au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) telle qu'elle est actuellement en vigueur ou telle qu'elle sera amendée ou adoptée à nouveau par la suite) afin d'acheter les actions catégorie « B »; cependant, une offre ne comprend pas (i) une offre présentée au même moment, au même prix et selon les mêmes conditions à tous les porteurs d'actions catégorie « B » et à tous les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A », (ii) une offre pour toutes les actions catégorie « B » ou pour une partie de celles-ci émises et en circulation au moment de l'offre, lorsque le prix d'acquisition pour chaque action catégorie « B » ne dépasse pas 115 % du cours moyen obtenu en faisant la moyenne des cours de clôture des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » durant les 20 jours de bourse qui précèdent la date de l'offre, ou (iii) une offre présentée par un ou plusieurs membres de la Famille Coutu à un ou plusieurs membres de cette famille.

Le privilège d'échange des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » peut être exercé par avis écrit transmis à la Société, à son siège social, ou à l'agent de transfert, accompagné du/des certificat(s) représentant lesdites actions. Le droit d'échanger ses actions en actions catégorie « B » est présumé avoir été exercé à la date de remise à la Société ou à l'agent de transfert de l'avis écrit et du/des certificat(s) représentant les actions devant être échangées; les statuts de modification prévoient le traitement des avis et des certificats d'actions, l'émission des certificats d'actions, l'exercice des droits de vote, l'envoi des avis par l'agent de transfert aux porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et le paiement du prix d'acquisition pour les actions vendues aux termes de l'offre.

Privilège d'échange afférent aux actions catégorie « B »

Chaque action catégorie « B » peut, en tout temps, au gré du porteur, être échangée en une action à droit de vote subalterne catégorie « A ».

Liquidation

En cas de liquidation ou dissolution de la Société ou de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses porteurs aux fins d'une liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les porteurs d'actions catégorie « B » auront le droit de se partager également le reliquat des biens de la Société, action pour action, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Rang

Sauf disposition contraire ci-dessus, les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les actions catégorie « B » sont assorties des mêmes droits, sont égales à tous les égards et doivent être traitées par la Société comme si elles étaient des actions d'une même catégorie. Les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et les actions catégorie « B », en ce qui a trait au paiement des dividendes et au remboursement de capital en cas de liquidation ou de dissolution, prennent rang après les actions catégorie « C ».

Modification

Les statuts de modification de la Société prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et aux actions catégorie « B », doivent être autorisées par au moins les trois quarts des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions à droit de vote subalterne catégorie « A » ou, selon le cas, des porteurs d'actions catégorie « B », dûment convoquée à cette fin.

Actions catégorie « C »

Les actions catégorie « C » peuvent, en tout temps, être émises en une ou plusieurs séries et les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents à chaque série seront déterminés par les administrateurs de la Société par voie de résolution. Les actions catégorie « C » de chaque série ont le même rang que les actions catégorie « C » de toute autre série quant aux dividendes et au remboursement du capital dans le cas d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société et ont priorité par rapport aux actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et aux actions catégorie « B » quant aux dividendes et au remboursement du capital.

Droits de vote

Les détenteurs d'actions catégorie « C », en tant que catégorie, n'ont pas droit de vote aux assemblées d'actionnaires, à l'exception des cas prévus aux statuts de modification de la Société.

Liquidation

En cas de liquidation ou de dissolution de la Société ou de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses porteurs d'actions aux fins d'une liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions catégorie « C » auront le droit de recevoir, avant toute distribution de l'actif de la Société entre les détenteurs des autres catégories, une somme égale à la considération payée pour ces actions, ainsi que tout dividende non cumulatif déclaré et demeuré impayé au moment de la distribution ou, selon le cas, à tout dividende cumulatif accumulé et demeuré impayé, déclaré ou non, mais n'auront droit à aucune autre participation aux profits ou à l'actif de la Société.

Modification

Les statuts de modification de la Société prévoient que certaines modifications, lesquelles auraient une incidence sur les droits, privilèges, conditions et restrictions afférents aux actions catégorie « C », doivent être autorisées par au moins les trois quarts des voix exprimées à une assemblée des porteurs d'actions catégorie « C » dûment convoquée à cette fin.

RUBRIQUE 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions à droit de vote subalterne catégorie « A » sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole PJC.A.

Variation du cours et volume des opérations

Les informations concernant les prix ¹ sont en dollars par action.

Mois	Haut	Bas	Volume
Mars 2013	15,98	15,13	3 012 719
Avril 2013	16,96	15,17	3 401 668
Mai 2013	17,52	16,21	7 571 407
Juin 2013	17,80	16,45	3 373 957
Juillet 2013	19,60	16,75	7 407 569
Août 2013	19,40	17,98	3 239 844
Septembre 2013	18,60	17,81	2 634 045
Octobre 2013	18,92	17,73	4 565 171
Novembre 2013	18,85	17,95	4 236 006
Décembre 2013	18,49	17,73	2 484 228
Janvier 2014	19,76	18,17	7 339 424
Février 2014	21,01	19,12	5 169 841
	Haut	Bas	Volume
Annuel	21,01	15,13	54 435 879

¹Source : TSX Historical Data

RUBRIQUE 7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Administrateurs

Les noms, postes occupés et lieux de résidence des administrateurs de la Société sont indiqués ci-dessous. L'information est exacte au 29 avril 2014. Les administrateurs de la Société sont élus annuellement et le mandat de chacun d'eux se termine lors de l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, de destitution ou pour une autre raison.

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement ¹
Lise Bastarache Candiac (Québec) Canada	Administratrice	Mars 2003	Administratrice de sociétés et économiste	
François J. Coutu Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Administrateur, Président et chef de la direction	Décembre 1985	Président et chef de la direction de la Société	
Jean Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur, Président du conseil	Juin 1969	Président du conseil d'administration de la Société	
Marie-Josée Coutu Outremont (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de la Fondation Marcelle et Jean Coutu	
Michel Coutu Montréal (Québec) Canada	Administrateur	Décembre 1985	Président de Consultations MMC inc.	Coprésident du conseil d'administration de Rite Aid Corporation, juin 2007 à 2010

Nom / Lieu de résidence	Fonction	Date d'entrée en fonction	Principale occupation	Postes occupés antérieurement ¹
Sylvie Coutu Outremont (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1997	Présidente de Sylvie Coutu Design	
L. Denis Desautels Ottawa (Ontario) Canada	Administrateur	Janvier 2003	Administrateur de sociétés	
Marcel E. Dutil St-Georges-de-Beauce (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 1995	Président du conseil du Groupe Canam inc.	Président et chef de la direction du Groupe Canam inc., 1973 à 2011
Nicolle Forget Longueuil (Québec) Canada	Administratrice	Septembre 1993	Administratrice de sociétés	
Dr Robert Lacroix Mont-Royal (Québec) Canada	Administrateur	Septembre 2006	Professeur émérite de l'Université de Montréal	
Me Yvon Martineau St-Jean-sur-Richelieu (Québec) Canada	Administrateur Vice-président du conseil d'administration	Décembre 1985	Avocat-conseil principal, Blake, Cassels & Graydon, S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Associé principal, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., 1993 à 2009 Associé principal, Blake, Cassels & Graydon, S.E.N.C.R.L./s.r.l., 2009 à 2014
Cora Mussely Tsouflidou Prévost (Québec) Canada	Administratrice	Juillet 2012	Administratrice du groupe de compagnies Cora	
Annie Thabet Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Administratrice	Juillet 2010	Associée, Celtis Capital inc.	

¹ Au cours des cinq dernières années.

Au meilleur de la connaissance de la Société, en date du 29 avril 2014 ou au cours des dix années précédant cette date, aucun administrateur n'a été administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant que la personne exerçait ses fonctions ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a : fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, et ni un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

La composition des comités du conseil d'administration de la Société en date du 29 avril 2014 est décrite dans le tableau suivant :

Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité de régie d'entreprise et de nomination
L. Denis Desautels, président	Nicolle Forget, présidente	Yvon Martineau, président
Lise Bastarache	Lise Bastarache	Lise Bastarache
Marcel E. Dutil	L. Denis Desautels	Marie-Josée Coutu
Robert Lacroix	Cora Mussely Tsouflidou	Robert Lacroix
	Annie Thabet	Nicolle Forget
		Michel Coutu

Dirigeants

Le nom, le lieu de résidence et les principales fonctions occupées au cours des cinq dernières années par les dirigeants du Groupe Jean Coutu et de ses filiales sont mentionnés ci-dessous. L'information est exacte au 29 avril 2014.

Nom, lieu de résidence	Fonction	Postes occupés antérieurement
André Belzile Drummondville (Québec), Canada	Premier vice-président, finances et affaires corporatives	
Hélène Bisson Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Vice-présidente, communications	Directrice principale, relations publiques de la Société, 2005 à 2010
Alain Boudreault Pierrefonds (Québec) Canada	Vice-président et chef des technologies de l'information	Directeur, systèmes magasins, Centre d'information Rx ltée (filiale à part entière de la Société) 2006 à 2012
Denis Courcy Laval (Québec) Canada	Vice-président, ressources humaines	
François J. Coutu Île-des-Sœurs (Québec) Canada	Président et chef de la direction	
Jean Coutu Montréal (Québec) Canada	Président du conseil d'administration	
Jean-Michel Coutu Outremont (Québec) Canada	Vice-président, opérations détail	Directeur marketing auprès des fabricants, McKesson, 2009 Directeur principal, systèmes informatisés de la Société, 2009 à 2011 Vice-président adjoint, pharmacie et affaires gouvernementales de la Société, 2011
Louis Coutu Montréal (Québec) Canada	Vice-président, politiques commerciales	
Brigitte Dufour Montréal (Québec) Canada	Vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire corporatif	Vice-présidente et chef du contentieux, Uniboard Canada inc., 2004 à 2010 Avocate en pratique privée, 2010 à 2011 Directrice principale, affaires juridiques, chef du contentieux et secrétaire corporatif de la

Nom, lieu de résidence	Fonction	Postes occupés antérieurement
		société de 2011 à 2012
Véronique Duval Boucherville (Québec) Canada	Secrétaire corporatif adjoint	Conseillère juridique de la Société, 2006 à 2009
Guy Franche Rosemère (Québec) Canada	Vice-président, contrôle et trésorerie	
Alain Lafortune Saint-Sauveur (Québec) Canada	Premier vice-président, achats et marketing	
Éric Laurence Laval (Québec) Canada	Vice-président, logistique et distribution	Directeur logistique, RONA, 2007 à 2009
Richard Mayrand Anjou (Québec) Canada	Premier vice-président, pharmacie et affaires gouvernementales	Vice-président, pharmacie et affaires gouvernementales de la Société, 2004 à 2010
Normand Messier Longueuil (Québec) Canada	Premier vice-président, exploitation réseau	
Marcel A. Raymond Outremont (Québec) Canada	Président, Pro Doc Itée	

En date du 29 avril 2014, les administrateurs et dirigeants de la Société détenaient la propriété véritable ou exerçaient une emprise, directement ou indirectement, sur 3 034 880, ou 3,56 %, des actions à droit de vote subalterne catégorie « A » et sur 104 000 000, ou 100 %, des actions catégorie « B ».

RUBRIQUE 8. LITIGES EN COURS

En date du 1^{er} mars 2014, il n'existait que deux poursuites, en cours ou envisagées, dont le montant réclamé, couvert ou non par les assurances, est ou pourrait être important, soit deux recours institués le 27 novembre 2008 et le 27 avril 2010 devant la Cour supérieure du Québec par un même franchisé de la Société. Dans le premier de ces recours, le demandeur prétend notamment que la clause de sa convention de franchise stipulant le paiement de redevances sur les ventes de médicaments de ses pharmacies serait illégale puisqu'elle l'amènerait à contrevenir à un article du *Code de déontologie des pharmaciens* et réclame le remboursement de redevances payées à la Société sur ses ventes de médicaments. Dans le second recours, le demandeur réclame des dommages en raison d'abus de droit invoqués contre la Société à son égard ainsi que l'annulation ou la résiliation de plusieurs contrats et la cession de certains baux. Les principales parties à ces procédures sont, dans le premier recours, monsieur Michel Quesnel, la Société et l'Ordre des pharmaciens du Québec et, dans le second recours, monsieur Michel Quesnel, 153927 Canada inc. et la Société. Ces deux recours en sont au stade des procédures avant l'audition. La Société conteste le fondement de ces poursuites et a l'intention de défendre sa position. Toutefois, étant donné que tout procès comporte une part d'incertitude, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ni le montant des pertes éventuelles. Aucune provision pour pertes éventuelles n'a été comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Société.

RUBRIQUE 9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

En date du 29 avril 2014, monsieur Jean Coutu, président du conseil d'administration de la Société, personnellement, au moyen d'une participation dans trois établissements franchisés sous la bannière PJC Jean

Coutu, ainsi que par l'entremise de certaines sociétés avec lesquelles il a des liens, réalise des opérations avec la Société et ses filiales. Il en est de même de monsieur François J. Coutu, président et chef de la direction de la Société, à titre de franchisé de deux établissements franchisés sous la bannière PJC Jean Coutu et de monsieur Jean-Michel Coutu (un petit-fils de monsieur Jean Coutu) à titre de franchisé de deux établissements franchisés sous la bannière PJC Jean Coutu. Ces opérations n'ont pas collectivement une incidence importante sur la Société ou ses filiales et sont conclues dans le cours normal des affaires de la Société, selon les mêmes modalités que celles applicables aux autres franchisés PJC. Ces opérations sont réalisées au niveau de la fourniture de produits et du paiement de redevances, de loyers, d'intérêts, de frais d'ouverture d'établissements, de frais de comptabilité et d'administration ainsi que de frais d'informatique.

RUBRIQUE 10. AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres des actions de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, située au 1500, rue University, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8.

RUBRIQUE 11. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'est engagée dans aucun contrat important intervenu hors du cours normal de ses activités ou dont le dépôt serait autrement exigé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

RUBRIQUE 12. INTÉRÊT DES EXPERTS

Nom des experts

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice se terminant le 1^{er} mars 2014 ont été audités par la firme indépendante Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., comptables professionnels agréés.

Intérêt des experts

Au cours de l'exercice financier terminé le 1^{er} mars 2014, le comité d'audit de la Société a obtenu une confirmation écrite de Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., comptables professionnels agréés, confirmant son indépendance conformément au Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 13. INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Charte

1. Composition

- a) Le comité d'audit de la Société (le « **Comité** ») se compose d'au moins trois membres et d'un maximum de sept membres.
- b) Chacun des membres du Comité doit être membre du conseil d'administration de la Société.
- c) Chacun des membres du Comité doit être indépendant.
- d) Chacun des membres du Comité doit posséder des compétences financières.

2. Élection des membres. Les membres ainsi que le président du Comité sont élus par et parmi les administrateurs de la Société lors de la première réunion du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

3. Durée du mandat. Le mandat de chaque membre du Comité débute à la date de la réunion du conseil d'administration à laquelle il est élu à ce titre et expire à la date de la première réunion du conseil

d'administration où son successeur est dûment élu ou nommé, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant pour cause de décès, destitution ou autre raison.

4. Décès, incapacité ou démission d'un membre. Dans le cas où le conseil d'administration doit combler une vacance au sein du Comité suite au décès, à l'incapacité ou à la démission d'un membre, le membre du Comité nommé pour combler la vacance est dispensé de l'application des paragraphes c) et d) de l'article 1 pour une période se terminant à la plus éloignée des deux dates suivantes :

- a) la prochaine assemblée annuelle de la Société; ou
- b) six mois après l'événement entraînant la vacance.

Le présent article ne saurait trouver application dès lors que le conseil d'administration de la Société juge que le recours à cette dispense aurait pour effet de réduire de façon importante la capacité du Comité d'agir indépendamment et de respecter les autres exigences réglementaires.

5. Réunion du Comité. Le Comité devra se réunir au moins quatre fois l'an aux lieux, date et heure fixés par le secrétaire corporatif après consultation avec le président et les membres du Comité. Un membre du Comité peut exiger la tenue d'une réunion extraordinaire en tout temps en expédiant au secrétaire corporatif un avis à cet effet.

6. Avis de convocation. Un avis de l'heure, de la date, du lieu et de l'objet de toute réunion du Comité doit être expédié par tout mode de transmission permis par la loi ou encore être donné par téléphone à chaque membre et aux auditeurs de la Société au moins deux jours avant la date de la réunion.

7. Participation par téléphone. Les membres du Comité pourront participer à une réunion à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone.

8. Quorum. Le quorum du Comité est constitué de la majorité des membres alors en fonction.

9. Président. Les réunions du Comité sont présidées par un membre du Comité choisi par le conseil d'administration et, en son absence, par un membre choisi parmi les membres alors présents.

10. Procédure. La procédure applicable lors des réunions du Comité est la même que celle suivie lors des réunions du conseil d'administration.

11. Majorité requise. Les questions débattues lors d'une réunion du Comité sont décidées à la majorité des voix exprimées.

12. Rémunération. Les membres du Comité reçoivent pour leurs services à ce titre la rémunération déterminée par résolution du conseil d'administration de la Société.

13. Pouvoirs. Le Comité a le pouvoir :

- a) de communiquer directement avec ou rencontrer en séance privée tout cadre ou employé de la Société, de même que les auditeurs internes et/ou externes;
- b) de retenir les services d'avocats indépendants et/ou d'autres conseillers qu'il juge nécessaires pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions;
- c) de fixer et de payer la rémunération des conseillers dont il retient les services.

14. Mandat. La préparation et la présentation des états financiers de la Société, leur intégrité de même que l'efficacité des mesures de surveillance interne relèvent de la responsabilité de la direction. Celle-ci est également responsable du maintien de contrôles internes et procédures adéquats ainsi que de l'utilisation de principes et conventions appropriés en matière de comptabilité et de présentation de l'information

financière. Les auditeurs indépendants sont responsables de l'audit, conformément aux normes professionnelles, des états financiers annuels.

Le Comité est créé afin de revoir, sur une base continue, la pertinence et l'efficacité de ces activités et d'aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance à l'égard de l'intégrité des états financiers de la Société, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance des auditeurs indépendants et du respect par la Société des exigences légales et réglementaires.

Le Comité doit réviser son mandat annuellement.

Le mandat du Comité s'étend à la Société, ses divisions et filiales et se décrit plus particulièrement comme suit :

14.1 Responsabilités à l'égard de la divulgation financière et des rapports financiers

- le Comité examine trimestriellement les états financiers et le rapport de gestion préparés par la Société avant leur approbation par le conseil d'administration;
- il s'assure que la Société respecte les normes réglementaires relativement à la préparation et à la divulgation des états financiers et du rapport de gestion;
- il s'enquiert des changements aux politiques comptables ayant un impact important sur la présentation des états financiers;
- il revoit et s'assure que toutes réclamations et/ou poursuites pouvant avoir un impact important sur les finances de la Société soient correctement consignées aux états financiers;
- il s'assure de l'exactitude, de la fiabilité et de l'intégrité des états financiers préparés par la Société;
- *il évalue les décisions prises par la direction et/ou les auditeurs indépendants relativement à la présentation des états financiers;*
- *il examine les communiqués de presse concernant les résultats financiers annuels et intermédiaires de la Société avant leur approbation par le conseil d'administration;*
- *il s'assure que les pratiques et la politique de divulgation de l'information de la Société correspondent aux exigences réglementaires applicables à la Société;*

14.2 Relations avec les auditeurs indépendants

- il recommande au conseil d'administration la nomination des auditeurs indépendants ainsi que leurs honoraires et examine leurs conditions d'engagement et les autres services qu'ils peuvent être appelés à rendre à la Société ainsi que les circonstances pouvant justifier et entourant un changement d'auditeurs indépendants, lesquels relèvent directement du Comité;
- il est responsable de la surveillance des travaux des auditeurs indépendants engagés pour délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs indépendants au sujet de l'information financière;
- il discute et examine les compétences, l'indépendance et l'objectivité des auditeurs indépendants et de l'associé du cabinet d'auditeurs indépendants responsable de la mission auprès de la Société ainsi que la rotation de l'associé responsable ou des autres associés impliqués dans l'équipe de mission;
- il revoit le mandat et le programme d'audit indépendant, la lettre de recommandations qui suit l'audit annuel et les suivis qui y sont donnés, les changements majeurs aux politiques comptables, les principaux jugements de valeur qui sont à la base des rapports financiers et la façon dont les rapports sont rédigés;

- il approuve au préalable tous les services autres que les services d'audit que les auditeurs indépendants de la Société ou ceux de ses filiales doivent rendre à la Société ou à ses filiales dans le cadre de la Politique concernant l'étendue des services rendus par les auditeurs indépendants de la Société;
- il dispose à tout moment de voies de communication directes avec les auditeurs indépendants;
- il rencontre séparément la direction et les auditeurs indépendants au moins une fois par trimestre;
- il questionne les auditeurs indépendants au sujet de leur relation avec la direction de la Société ainsi que les difficultés rencontrées lors de leur mandat d'audit, le cas échéant;
- il examine et approuve les politiques d'embauche de la Société visant des associés et des salariés, anciens ou actuels, des auditeurs indépendants de la Société, que ces auditeurs soient actuels ou anciens;

14.3 Responsabilités à l'égard de l'audit interne

- il rencontre la directrice principale, audit interne, ainsi que la direction de la Société pour discuter de l'efficacité des mécanismes de contrôles internes et de gestion des risques mis en place par celle-ci ainsi que des mesures prises pour rectifier les faiblesses et défaillances importantes identifiées;
- il revoit le mandat et les programmes d'audit interne, les ressources requises par cette fonction et les suivis qui sont faits aux recommandations de la directrice principale, audit interne;
- *il revoit les déclarations de la directrice principale, audit interne, sur le caractère adéquat des mécanismes de contrôles internes de la Société en fonction du travail d'audit effectué;*

14.4 Responsabilités à l'égard des contrôles internes et de la gestion des risques

- il supervise la présentation par la direction de l'information sur les contrôles internes;
- il requiert de la direction qu'elle mette en place les mécanismes appropriés de contrôles internes et de communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société;
- il s'enquiert auprès de la direction des contrôles et procédures de communication de l'information (« **CPCI** ») et des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« **CIIF** ») de la Société ainsi que de toute lacune importante dans la conception ou l'application des CPCI et des CIIF;
- il s'assure que les conclusions de l'évaluation réalisée par la direction à l'égard de l'efficacité des CPCI et des CIIF sont adéquatement présentées dans son rapport de gestion;
- il s'enquiert auprès de la direction des mécanismes mis en place pour la gestion des risques auxquels la Société peut être exposée dans le cours de ses opérations;
- il révisé périodiquement le programme d'évaluation des risques ainsi que les différents mécanismes de gestion afférents;
- il revoit, évalue et approuve périodiquement ces mécanismes;
- il revoit les politiques d'investissement de liquidités à court terme de la Société dans le cadre de la gestion de trésorerie;
- il vérifie tous placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société lorsque portés à son attention par le ou les auditeurs indépendants et/ou un dirigeant;
- il voit à l'établissement de procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;

- il voit à l'établissement de procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, incluant ses divisions et ses filiales, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;

14.5 Examen des transactions entre parties liées

- il prend connaissance du rapport de la direction sur l'ensemble des transactions intervenues au cours de l'année entre d'une part, les employés et/ou dirigeants et d'autre part, la Société et/ou toute partie liée;

14.6 Régimes de retraite

- il s'enquiert périodiquement des politiques de capitalisation des régimes de retraite de même que de la gestion des placements, de la structure et du rendement des régimes de retraite;

14.7 Responsabilités à l'égard des organismes de réglementation

- il revoit tout rapport important reçu des organismes de réglementation ayant trait à des questions de nature financière;
- il revoit l'évaluation et les déclarations de la direction relativement à la conformité à l'égard des exigences réglementaires particulières, ainsi que les plans de la direction visant à remédier à toute lacune découverte;
- il s'assure que le suivi des recommandations des organismes de réglementation est effectué;
- il revoit tout rapport devant être inclus dans la circulaire d'information de la direction; et
- il examine tout autre sujet d'ordre financier dont il juge à propos de se saisir ou que le conseil d'administration décide de lui référer.

15. Rapport. Le Comité fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement lors de la réunion du conseil d'administration suivant d'ordinaire celle du Comité, et par écrit, au moyen d'un procès-verbal lors de la réunion subséquente du conseil.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est présentement composé de quatre administrateurs « indépendants » tel que défini dans le Règlement 52-110 sur le comité d'audit, soit monsieur L. Denis Desautels, président du comité, madame Lise Bastarache, monsieur Marcel E. Dutil et monsieur Robert Lacroix.

Compétences financières des membres du comité d'audit

La section qui suit présente, pour chacun des membres du comité d'audit, leur nom et leur expérience pertinente à l'exécution de leurs responsabilités comme membre du comité d'audit.

L. Denis Desautels. Monsieur Desautels préside le comité d'audit depuis 2003. Il est comptable agréé depuis 1966. Monsieur Desautels a pratiqué à titre d'expert comptable, vérificateur et un des associés principaux du cabinet Ernst & Young s.r.l. (autrefois Clarkson Gordon) de 1964 à 1991. Monsieur Desautels fut nommé vérificateur général du Canada en 1991, poste qu'il a occupé jusqu'en 2001. À ce titre, il fut notamment responsable de l'audit des états financiers du gouvernement canadien, des gouvernements territoriaux et de nombreuses sociétés d'État. Il est actuellement membre du comité d'audit de deux sociétés cotées en bourse et de trois sociétés sans but lucratif, ce qui lui permet d'apprécier le rôle et le fonctionnement d'un comité d'audit.

Au cours de sa carrière, monsieur Desautels a acquis une compétence en matière d'audit de sociétés ouvertes et privées importantes et, par conséquent, possède une bonne maîtrise des principes comptables généralement reconnus. Il est en mesure de comprendre des états financiers d'une complexité généralement comparable aux problèmes de comptabilité qui pourraient raisonnablement être soulevés dans les états financiers de la Société.

De plus, son expérience à titre d'auditeur indépendant pendant 37 ans lui a permis d'acquérir une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

Lise Bastarache. Madame Bastarache était, jusqu'en janvier 2005, vice-présidente régionale, RBC Gestion privée pour la région du Québec. Madame Bastarache a joint le service économique de RBC Groupe Financier en 1996, où elle a occupé le poste d'économiste en chef déléguée avant de se joindre au groupe des entreprises commerciales en 2000 comme analyste. Madame Bastarache est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences économiques de l'Université McGill. À titre d'analyste pour le groupe des entreprises commerciales de RBC, madame Bastarache a analysé les états financiers de plusieurs entreprises d'envergure qui posaient des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes soulevés dans les états financiers de la Société.

De plus, en sa qualité de vice-présidente, RBC Gestion privée, madame Bastarache était l'ultime responsable des contrôles internes et du processus d'élaboration de l'état des résultats de sa division. Depuis janvier 2005, madame Bastarache continue de siéger sur différents conseils d'administration et comités, dont deux comités d'audit de sociétés cotées en bourse.

Marcel E. Dutil. Monsieur Dutil est président du conseil d'administration et était président et chef de la direction du Groupe Canam inc., entreprise qu'il a créée en 1973 suite à l'acquisition de Les Aciers Canam inc. À titre de président du conseil et de chef de la direction du Groupe Canam inc., et à titre d'administrateur de plusieurs sociétés ouvertes depuis 1974, dont Border Trust, Banque Nationale du Canada, Transcontinental inc., Québec Téléphone et autres, monsieur Dutil a acquis une bonne compréhension des normes comptables généralement reconnues du Canada et a régulièrement été appelé à analyser et évaluer des états financiers présentant des problèmes de comptabilité généralement comparables à l'ampleur et à la complexité des problèmes qui pourraient être raisonnablement soulevés dans les états financiers de la Société. Depuis plus de 20 ans, il a agi à titre de membre de divers comités d'audit, dont ceux de Québec Téléphone, Maax inc. et Banque Nationale du Canada.

Robert Lacroix. Monsieur Lacroix est titulaire d'un doctorat en sciences économiques et a été professeur émérite au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal de 1970 à 2006. Il est maintenant professeur émérite. Il a en outre été, de 1998 à 2005, recteur de l'Université de Montréal où il a été appelé à gérer, en tant que membre du comité du budget et du comité des finances, un budget de fonctionnement et de recherche surpassant un milliard de dollars. En tant que recteur et membre de ces comités, il a acquis une solide compréhension des contrôles internes et du processus d'élaboration des états financiers.

Monsieur Lacroix a siégé au comité d'audit de l'Université de Montréal pendant la durée de son rectorat, ce qui l'a amené à se pencher sur des états financiers qui présentaient des enjeux d'une complexité tout au moins équivalente à ceux qui peuvent être soulevés dans les états financiers de Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. Il a siégé au comité d'audit de l'Industrielle Alliance et il siège actuellement au comité d'audit de Pomerleau inc. et de celui de la Société.

Politique en matière d'approbation des services rendus par les auditeurs

Sur la recommandation du comité d'audit, la Société a mis en place, en 2005, une politique concernant l'étendue des services rendus par les auditeurs indépendants. Le contenu de cette politique est revu annuellement par le comité. En vertu de cette dernière, tous les services rendus par les auditeurs indépendants, qu'ils soient ou non des services d'audit, doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit. Cette politique interdit à la Société d'engager ses auditeurs pour fournir certains services non liés à l'audit de la Société et de ses filiales, notamment la tenue de livres ou d'autres services liés à la tenue des livres comptables ou aux états financiers, à la conception et à l'implantation de système d'information financière, aux services d'évaluation, d'actuariat, d'audit interne, de banque d'investissement, aux fonctions de gestion ou de ressources humaines et aux services juridiques. La politique permet toutefois exceptionnellement à la Société de retenir les services de ses auditeurs

pour accomplir des services non liés à l'audit, autres que les services interdits, si les services ont été spécifiquement approuvés par le comité d'audit.

Pour la période terminée le 1^{er} mars 2014, tous les services rendus par les auditeurs indépendants, qu'ils soient ou non des services d'audit, ont été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Une copie de la politique concernant l'étendue des services rendus par les auditeurs indépendants peut être obtenue sans frais sur demande présentée au secrétaire corporatif de la Société, au siège social situé au 530, rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8.

Rémunération des auditeurs

Le tableau suivant présente, par catégorie, les honoraires facturés par les auditeurs indépendants de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l., pour les exercices terminés les 1^{er} mars 2014 et 2 mars 2013.

Catégorie d'honoraires	2014	2013
	(\$)	(\$)
Honoraires d'audit	572 315	561 282
Honoraires pour services liés à l'audit	43 860	27 500
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires	697 671	226 987
Total	1 313 846	815 769

Dans le tableau ci-dessus, les expressions dans la colonne « Catégorie d'honoraires » ont le sens suivant : « Honoraires d'audit » incluent le total des honoraires de Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour l'audit des états financiers consolidés annuels, l'examen des états financiers intermédiaires et autres audits et dépôts réglementaires. « Honoraires pour services liés à l'audit » incluent le total des honoraires de Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour des services de certification et services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers et qui ne sont pas compris dans les Honoraires d'audit, notamment l'audit des régimes de retraite et la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financière. « Honoraires pour services fiscaux » incluent le total des honoraires de Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour les services professionnels rendus en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale notamment dans le cadre de la préparation des déclarations de revenus, de taxes sur le capital et de taxes de vente de la Société. « Autres honoraires » incluent le total des honoraires de Deloitte S.E.N.C.R.L. / s.r.l. pour les services professionnels rendus liés à l'assistance pour le design détaillé du nouveau centre de distribution de Varennes ainsi que pour la sélection et l'implantation d'un système de gestion d'entrepôt.

RUBRIQUE 14. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur l'information financière et corporative de la Société sont disponibles sur Internet aux adresses www.sedar.com ou www.jeancoutu.com.

La Société fournira aussi, à toute personne qui en fait la demande à son secrétaire corporatif :

- (a) lorsque des titres de la Société font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus simplifié provisoire qui a été déposé à l'égard d'un placement de ses titres :
- i) *un exemplaire de la notice annuelle de la Société, ainsi que de tout document ou page pertinente de tout document, intégrés par renvoi dans la notice annuelle;*
 - ii) *un exemplaire des états financiers comparatifs de la Société pour le dernier exercice terminé et du rapport des auditeurs qui l'accompagne ainsi qu'un exemplaire de chaque état financier intermédiaire de la Société publié après la date des états financiers du dernier exercice terminé;*

- iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société en vue de sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires à laquelle a eu lieu l'élection des administrateurs;*
- iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié qu'il n'est pas nécessaire de fournir aux termes des alinéas i) à iii) ci-dessus.*

(b) en tout autre temps, un exemplaire de tous les documents mentionnés aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus, la Société se réservant le droit d'exiger le paiement d'un montant raisonnable si la demande est faite par une personne qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des dirigeants et des administrateurs ainsi que les prêts qui leur ont été accordés, s'il en existe, les principaux actionnaires de la Société, les options de souscription d'actions et les intérêts d'initiés dans des opérations importantes, s'il en existe, se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 29 avril 2014 établie pour l'assemblée annuelle des actionnaires 2014. D'autres renseignements financiers sont inclus dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 1^{er} mars 2014 et les notes qui s'y rapportent et dans le rapport de gestion y afférent. Tous ces renseignements supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com.

Tous les documents mentionnés précédemment sont disponibles sur demande présentée au secrétaire corporatif au siège social de la Société situé au 530, rue Bériault, Longueuil (Québec) J4G 1S8.